



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Service : **Santé et Sécurité au Travail**

Dernière mise à jour : 17/07/2019



Morsure ou griffures d'animaux (chien, rat, serpent, araignée...)

1. Définition

Certains animaux lorsqu'ils sont dérangés dans leur milieu naturel, peuvent avoir un comportement de défense agressif pouvant occasionner des blessures (morsures, griffures).

Les morsures et griffures d'animaux sont fréquentes. Cependant, même si le taux de mortalité reste très faible en France métropolitaine, il est important de les prendre en charge rapidement et de manière rigoureuse.

2. Activités professionnelles concernées

Tout travailleur peut être exposé à une morsure d'animal. Dans les collectivités, certains métiers sont plus exposés, notamment lors du travail à l'extérieur :

- Agents techniques (espaces verts, propreté urbaine...)
- Agents des eaux et assainissement
- Rippers
- Policiers municipaux, ASVP
- Archivistes, agents techniques bâtiment

3. Les risques en cas d'exposition ou les modes de contamination

La complication principale d'une griffure ou morsure d'animal est l'infection du fait de l'inoculation microbienne (bactéries diverses, leptospirose, tétanos, rage...).

Dans les cas particuliers de la morsure de serpent ou d'araignée il existe un risque d'envenimation.

En France, le principal serpent venimeux est la vipère (la couleuvre est inoffensive).

Les Vipères	Les Couleuvres
	
Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>)	Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)
Tête triangulaire	Tête ovale
Corps trapu et court	Corps effilé et long
Queue courte	Queue longue
Petites écailles sur la tête	Grande écailles sur la tête
Oeil à "sourcil" froncé	Oeil rond
Pupille verticale	Pupille ronde

4. Les symptômes

- Douleur locale
- Plaie avec ou sans hémorragie
- Inflammation : rougeur, œdème
- Malaise

Cas particulier de l'envenimation par morsure de serpent ou d'araignée :

- Très forte douleur qui peut s'étendre à tout le membre
- Œdème
- Hémorragie
- Signes généraux : nausées, vomissements, céphalées, convulsions...

5. La prévention

- Vaccinations :
 - Vaccination antitétanique à tenir à jour (rappels recommandés à l'âge de 25, 45, 65 ans). Celle-ci est généralement vérifiée par le médecin traitant, le médecin agréé et le service de santé au travail.
 - La vaccination contre la leptospirose peut être recommandée dans certaines professions (par exemple pour les égoutiers de fond), à évaluer en concertation avec la médecine de prévention.
- Limiter les risques :
 - Observation du milieu de travail : animal suspect...
 - Repousser la date d'intervention si risque repéré
 - Faire intervenir une entreprise spécialisée (dératiseur...) ou les pompiers
 - Sensibiliser les propriétaires d'animaux à les tenir en laisse
 - Lutte contre les animaux errants
- Protection :
 - Port d'une protection individuelle lors des chantiers risqués
 - Chaussures, bottes
 - Combinaison recouvrant tout le corps
 - Gants adaptés
 - Casque avec visière

6. La conduite à tenir

- **Dans le cas d'une morsure de serpent, laisser la personne allongée**
- **Laver la plaie immédiatement et minutieusement** au savon et à l'eau (ou à défaut, rincer au sérum physiologique)
- **Désinfecter la plaie** (solution antiseptique)
- **Mettre un pansement**
- **Consulter systématiquement et rapidement un médecin** (vérification du vaccin antitétanique, antibiothérapie possible, évaluation de la nécessité d'une consultation antirabique)
- **Si les blessures sont importantes** ou qu'il existe des signes généraux (nausées, vomissements, fièvre, malaise...) alerter les secours (**SAMU**)
- Signaler tout animal dangereux ou à comportement agressif aux autorités compétentes (pompier,...)
- Déclarer l'accident comme accident du travail